



Sommaire du n° 164 - Août 2019

Page 1 : élections, inquiétude en Rhône-Alpes

Page 2 : inquiétude en Rhône-Alpes, Comité Handicap, le CPF



Sud Groupe GFI est une section du syndicat :



ELECTIONS



Ces 2èmes élections dans les régions Grand-Ouest et Sud-Ouest nous ont été profitables, grâce à votre confiance et à votre participation nous avons encore gagné des sièges. Nous sommes majoritaires dans ces 2 CSE (15 postes sur 22 dans le Grand-Ouest et 9 postes sur 15 dans le Sud-Ouest).

Vous nous avez fait confiance, nous nous mettons d'ores et déjà au travail.

Vous pouvez compter sur nous.



INQUIETUDE EN RHÔNE-ALPES

Lettre adressée à la direction et signée par les 4 délégués syndicaux de la région, CFE-CGC, CFDT, CFTC, Solidaires

Nous avons appris très récemment que la Direction avait annoncé aux équipes ex GARSYS que leurs deux clients (Kidiliz Groupe et IKKS) avaient révisé leurs demandes de prestations à Gfi de manière très importante et relativement soudaine. Une telle baisse de charge aura évidemment des conséquences sociales :

- réaffectation de salariés des sites de Saint Chamond, Troyes et Saint Macaire sur d'autres contrats clients, dans des sites éloignés de ces trois derniers,
- augmentation très importante des durées journalières de trajet voire obligation d'un hébergement local,
- augmentation du nombre de salariés en intermission pouvant déboucher tôt ou tard sur des licenciements,
- déstabilisation du collectif de travail avec augmentation du stress et ses conséquences sur la santé des salariés...

Ces événements non anticipés par la Direction s'inscrivent dans le contexte d'une situation économique inquiétante de l'établissement Gfi Informatique Auvergne Rhône-Alpes qui a été dénoncée fermement par les instances représentatives du personnel (Organisations syndicales et CSE).

L'intervention de M. Xavier Leleu, Directeur des Opérations AS, lors de la réunion du CSE le 27 juin dernier, à la place de M. Guy-Laurent Barcet, ex Directeur de la région, ayant soudainement quitté le Groupe Gfi, témoigne d'une situation préoccupante.

C'est pourquoi, les représentants du personnel signataires du présent courriel, vous enjoignent de prendre toutes les dispositions nécessaires en urgence, pour :

- maintenir tous les emplois de la région,
- ne pas imposer des conditions de travail dégradées aux salariés impactés,
- examiner pour chacun d'eux, dans la concertation avec ces derniers et en toute transparence avec les instances représentatives du personnel, la meilleure réponse à apporter en fonction de - chaque profil et de ses paramètres spécifiques,
- Assurer une information régulière, mensuelle, lors des réunions du CSE, en présentant les chiffres et le détail des mesures prises pour redresser la situation, et ce jusqu'à un retour à une situation pouvant être considérée « normale ».

A défaut de réponses de la part de la direction, les représentants du personnel exerceront les prérogatives dont ils disposent face à une situation qu'ils jugent très inquiétante.

Nous vous prions de recevoir, Madame La Présidente du CSE Gfi Informatique Auvergne / Rhône-Alpes, Monsieur le Directeur des Opération Services, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Bonjour,

Nous vous confirmons que les enseignes Kidiliz Groupe et IKKS ont modifié considérablement et soudainement les prestations du contrat en cours et dans ce contexte, nous n'avons pu anticiper la situation, comme cela arrive dans certains dossiers.

Nous avons immédiatement identifié les salariés impactés (au nombre de 12 actuellement majoritairement fin d'année 2019) et préparons la réponse adaptée à chacun, en fonction des opportunités et des besoins.

Nous prenons évidemment la mesure du lieu actuel de travail, étant rappelé que nous réalisons actuellement des travaux de réhabilitation sur le site de Saint-Chamond.

En tant que de besoin, il est rappelé que mon intervention au CSE du 27 juin s'inscrit dans la présentation trimestrielle de la situation économique, le futur directeur prenant son poste en septembre prochain.

Bien Cordialement



Le compte personnel de formation (CPF)

Utilisez vos heures issues du DIF avant fin 2020 !

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante.

Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (DIF). Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est alimenté en euros et non plus en heures.

Le CPF fait partie du compte personnel d'activité (CPA). Les heures acquises avant fin 2014 au titre du DIF sont utilisables au plus tard en 2020. Après elles seront perdues.

Les conditions de prise en charge du CPF par le Fafiec ont très récemment changées. La valeur en euros indiquées sur votre compte d'activité est maintenant entièrement mobilisable... Renseignez-vous.

Pour vérifier vos droits, connectez-vous sur
www.moncompteactivite.gouv.fr



Comité Projet Handicap

La 3^{ème} réunion (sur les 4 prévues en 2019) du Comité Handicap s'est tenue le 11 juillet sous la direction dynamique de Marine BERTHELIN.

Les formations et sensibilisations sur le handicap se poursuivent. Les retours des personnes formées sont positifs et le commentaire qui revient le plus souvent : « il faut sensibiliser les commerciaux et managers pour que cela fonctionne ». Une réunion téléphonique a été organisée avec les centres de service, seuls AS et IS Lille ont répondu présents..... Dommage Messieurs les directeurs de BU, un petit effort !!!

Les objectifs 2019 pas très ambitieux n'ont été que partiellement atteints : les 9 embauches de CDD/CDI sont faites, par contre seulement 2 embauches d'alternants/stagiaires sur les 7 prévues et il n'y en aura pas d'autres d'ici la fin de l'année.

Les représentants de Solidaires vont travailler avec Mme BERTHELIN sur le sujet des indicateurs à présenter régulièrement aux représentants du personnel. Ce travail sera ensuite présenté au comité.

Les CESU 2019 : si vous êtes reconnu travailleur handicapé, que vous êtes présent dans la société depuis au moins 6 mois, en CDI, faites votre demande par mail à :

mission.handicap@gfi.fr

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur l'intranet GFI :
« Votre parcours » + « Mission Handicap ».
Votre demande doit être faite avant le 31 novembre.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur les DS et militants SUD Groupe GFI pour vous défendre

Marc AUBERTIN (DSC France)	06 70 40 47 88
Patrice BOUVET (Progiels)	06 09 59 74 87
Yasmina DJERRAR (Progiels)	06 67 22 12 06
Patrice SCHIFFLI Est)	06 04 17 12 05
Eric BURRI (IDF)	06 76 65 11 01
Laurent CALVET (IDF)	06 32 05 00 92
François PELTIER (IDF)	06 62 49 26 81
Vincent BRACCHETTI (Sud-Ouest)	06 70 49 84 93
Geneviève DELJOUCLA (Sud-Ouest)	06 60 63 70 98

Nadira ZEROUAL (IDF)	06 03 52 71 67
Laure NETZ (Méditerranée)	06 09 34 78 20
Olivier LEFRANCQ (Nord)	06 19 87 58 97
Guillaume MAHELLE (Nord)	06 03 18 39 24
Régis SCHAFFRAN (Nord)	06 52 06 49 98
Christophe BAUDRY (Ouest)	06 88 60 75 20
Anne OURY (Ouest)	06 30 49 67 67
Patrick POUS (Rhône Alpes)	06 95 87 88 31